



EUROPEAN COMMISSION

OFFICE FOR INFRASTRUCTURE AND LOGISTICS - BRUSSELS

Agent temporaire - Gestionnaire technique (Logistic Support Coordinator)

Avis de vacance: COM/2023/2692¹

Groupe de fonction: Assistant

Grade: AST1-AST3

Unité: OIB.RE.2 « Gestion des bâtiments et des installations techniques », Office Infrastructures et Logistique de Bruxelles (OIB), Commission européenne, Bruxelles

Publication: jusqu'au 27/11/2023, à 12h00 (midi - Brussels time)

Nous sommes

L'Office Infrastructures et Logistique de Bruxelles (OIB) a pour mission l'exécution de toutes les activités liées à l'hébergement du personnel, à la gestion des infrastructures sociales et à la logistique de la Commission à Bruxelles ainsi que des infrastructures sociales sur le site d'Ispra.

L'unité OIB.RE.2 "Gestion des bâtiments et des installations techniques" est l'une des trois unités composant le département OIB.RE, "Gestion des biens immobiliers". L'unité a pour mission de gérer le parc immobilier de la Commission européenne à Bruxelles, en veillant aux conditions d'hébergement du personnel par des aménagements et des installations techniques appropriées, ainsi qu'en fournissant différents services contribuant à la réalisation des objectifs de l'Institution dans un environnement moderne et efficace.

L'unité comprend environ 55 personnes réparties dans 3 secteurs. Le secteur OIB.RE.2.002 gère la maintenance de plusieurs typologies d'installations techniques (HVAC, Hydro-sanitaire, Électricité, Câblage data, Ascenseurs, Détection Protection Incendie, etc.) dans l'ensemble du parc immobilier de la Commission à Bruxelles.

¹ Conformément à l'article 29 du statut, les candidatures des fonctionnaires de la Commission, des fonctionnaires d'autres institutions et des lauréats de concours sont prioritaires. Ce n'est que si aucun candidat approprié ne peut être trouvé parmi les catégories susmentionnées que d'autres candidatures seront prises en considération. Les fonctionnaires de la Commission ou d'autres institutions sont invités à utiliser les canaux standard (Sysper ou portail interinstitutionnel des vacances d'emploi).

Nous proposons

Au sein du secteur OIB.RE.2.002, un poste de gestionnaire technique qui travaillera, au sein d'une équipe, pour assurer la continuité de service, la gestion et le contrôle d'installations techniques, principalement dans le domaine des ascenseurs et de tout autre appareil de levage.

En association avec les autres membres de l'équipe, il sera en charge du suivi opérationnel de plusieurs contrats cadres de services et de travaux, surveillera la bonne exécution des prestations des contractants, assurera le suivi des plaintes/demandes des occupants et participera à de projets de renouvellement et de prise en charge de nouvelles installations.

Il s'agit d'un poste qui implique une interaction dynamique et de nombreux contacts avec des collègues de l'Office, les occupants des immeubles, d'autres Services de la Commission et plusieurs prestataires externes.

Nous recherchons

Un(e) collègue dynamique et motivé(e) par les tâches de gestion et de suivi opérationnel dans les techniques d'intervention du Secteur, avec des connaissances spécifiques et de l'expérience dans la gestion et la maintenance des installations techniques, possiblement dans les appareils de levage.

Des compétences en matière de gestion contractuelle, en électromécanique et dans la conduite des installations techniques des immeubles sont souhaitées.

La connaissance pratique de méthodologies de gestion de projets et de systèmes de contrôle qualité constituera un atout.

Le poste requiert des capacités en matière de relations interpersonnelles et de solution de problèmes, un très bon esprit d'équipe, la culture du service et le sens de l'efficacité, de la loyauté, de l'éthique et de l'intégrité.

Le(la) candidat(e) idéal(e) devra démontrer de très bonnes capacités d'organisation, de coordination et de planification.

La langue de travail est essentiellement le français; la connaissance de l'anglais constituera un atout pour les relations avec les prestataires externes et les occupants des immeubles.

PUIS-JE POSER MA CANDIDATURE?

Vous devez remplir les critères d'admission suivants au moment où vous validez votre candidature:

1.1. Critères généraux

Les candidats doivent satisfaire aux critères formels suivants pour cette procédure de sélection à la date limite de dépôt des candidatures:

- a) Être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne (UE) et jouir de tous ses droits civiques;
- b) Être en position régulière au regard des lois de recrutement applicables en matière militaire;
- c) Être physiquement apte à exercer les fonctions liées au poste;
- d) Présenter les garanties de moralité requises pour l'exercice des fonctions.

1.2. Conditions spécifiques – Langues

Les candidates doivent posséder:

- a) Une connaissance approfondie (niveau C1 au minimum) de l'une des 24 langues officielles de l'UE;
- b) Une connaissance satisfaisante (niveau B2 au minimum) dans une deuxième langue officielle de l'UE, dans la mesure nécessaire à l'exercice des fonctions.

Les langues officielles de l'Union européenne sont les suivantes: BG (bulgare), CS (tchèque), DA (danois), DE (allemand), EL (grec), EN (anglais), ES (espagnol), ET (estonien), FI (finnois), FR (français), GA (irlandais), HR (croate), HU (hongrois), IT (italien), LT (lituanien), LV (letton), MT (maltais), NL (néerlandais), PL (polonais), PT (portugais), RO (roumain), SK (slovaque), SL (slovène), SV (suédois).

Pour de plus amples informations sur les niveaux linguistiques, veuillez consulter le Cadre européen commun de référence pour les langues (<https://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr>).

1.3. Conditions spécifiques – Qualifications et expérience professionnelle

Pour être recruté à ce poste, vous devez avoir au moins:

- a) un niveau d'enseignement supérieur sanctionné par un diplôme, ou
- b) un niveau d'enseignement secondaire sanctionné par un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur et une expérience professionnelle appropriée d'au moins trois ans

Seuls les titres délivrés ou reconnus comme équivalents par les autorités des États membres de l'UE (p.ex. par le ministère de l'éducation) seront acceptés. En outre, avant le recrutement, vous devrez fournir les documents qui corroborent les critères d'admission et les informations contenues dans votre acte de candidature (diplômes, certificats et autres pièces justificatives).

En outre, une expérience professionnelle pertinente d'au moins 3 ans en rapport direct avec la nature des tâches est un atout.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Aucune candidature ne sera acceptée après la date de clôture de l'avis de vacance.

Le comité de sélection choisira un nombre limité de candidats pour l'entretien, sur la base du CV et de la lettre de motivation qu'ils ont soumis.

En raison du grand nombre de candidatures reçues, seuls les candidats sélectionnés pour un entretien seront avisés.

S'ils sont choisis, les candidats seront invités, dans le cadre de la procédure de recrutement proprement dite, à fournir des pièces justificatives originales à l'appui des déclarations faites dans la candidature.

Pour des raisons pratiques et par souci de rapidité, dans l'intérêt des candidats et de l'institution, la procédure de sélection se déroulera exclusivement en anglais et/ou en français.

Si un poste est proposé, les candidats seront tenus de se soumettre à une visite médicale d'embauche obligatoire, effectuée par le service médical de la Commission.

Type de contrat

Le candidat retenu sera engagé en tant qu'agent temporaire au titre de l'article 2, point b), du RAA dans le **groupe de fonctions AST**.

Il/elle sera classé (e) en fonction de la durée de son expérience professionnelle antérieure à l'échelon 1 ou 2 du grade AST (AST1-AST3), conformément à la décision C(2013)8970 de la Commission ([Commission Decision C\(2013\)8970](#)).

La durée initiale du contrat sera de 1 à 3 ans. Le contrat ne peut être prolongé qu'une seule fois pour une durée maximale de 2 ans et dans l'intérêt du service. La durée d'une éventuelle prolongation sera définie conformément aux dispositions générales d'exécution en vigueur à ce moment-là, conformément à la décision C (2013) 9049 de la Commission ([Commission Decision C\(2013\)9049](#)) relative à la politique d'engagement et d'emploi des agents temporaires.

L'attention des candidats est attirée sur l'obligation imposée par le statut à tout nouveau membre du personnel d'accomplir avec succès une période probatoire de neuf mois.

Pour toute information complémentaire sur les conditions contractuelles et les conditions de travail, veuillez-vous référer au régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, disponible à l'adresse suivante: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A01962R0031-20140501>

Salaire

La rémunération des agents se compose d'un traitement de base complété par des indemnités spécifiques, y compris, le cas échéant, des indemnités de dépaysement et des allocations familiales. Les dispositions régissant le calcul de ces indemnités peuvent être consultées dans le document suivant : [Conditions of Employment of Other Servants](#).

Le lieu d'affectation sera à **Bruxelles**.

Modalités de candidature

Les candidats intéressés doivent envoyer leur CV + lettre de motivation dans le respect de la date limite de l'avis de vacance à l'adresse électronique suivante:

Emilia.CANNISTRACI@ec.europa.eu

Veuillez indiquer dans l'objet de votre candidature le titre du poste «*RE.2.002 - GESTIONNAIRE TECHNIQUE*»

Contacts

- Antonio VARGIU, Chef d'unité adjoint, RE.2, Antonio.VARGIU@ec.europa.eu
- Jose DAS NEVES, Chef de secteur, RE.2.002, Jose.DAS-NEVES@ec.europa.eu

Procédure de recours

Les candidats ont le droit d'introduire une réclamation au titre de l'article 90, paragraphe 2, du statut s'ils souhaitent contester un acte leur faisant grief pris au cours de cette procédure. Ces plaintes peuvent être adressées à l'unité «Recours et suivi des cas» de la DG HR (HR-MAIL-F6@ec.europa.eu).

Égalité des chances

La Commission européenne applique une politique d'égalité des chances et de non-discrimination conformément à l'article 1d statut.

Protection des données

Pour des informations relatives à la protection des données, veuillez consulter la déclaration spécifique relative à la protection de la vie privée [Specific Privacy Statement](#).